-

Mouvement

[1]

Vérification des barèmes par vos collègues de la FSU-SNUipp37
Les barèmes sont sur SIAM depuis le 9 juin 2020.
Il est possible de faire modifier ce dernier jusqu'au 23 juin auprès de la DSDEN.
Afin de nous assurer que l'administration n'ait pas fait d'erreur dans votre barème et de suivre efficacement votre dossier, nous vous proposons de nous transmettre votre barème.? https://e-mouvement.snuipp.fr/37/controle [2]
Nous vous invitons à déposer l'accusé réception avec barème initial dans votre espace personnel.
Ce document permet aux délégués des personnels d'avoir le détail des éléments de barème.
Plus que jamais, malgré la loi de la transformation de la Fonction Publique qui vise à restreindre les droits des personnels, le SNUipp-FSU sera aux côtés des collègues et oeuvrera pour que la profession soit informée dans l'équité et la transparence.

URL source: https://snuipp37.fr/snu2/0906-info-mouvement-bareme

Liens
[1] https://snuipp37.fr/snu2/0906-info-mouvement-bareme
[2] https://e-mouvement.snuipp.fr/37/controle?fbclid=IwAR02ijeitqGfM1eeykjzTbO2BCDnAj55Qj0hmlnygAWp5ggP4YnLuG-1lm0